

Annecy, jeudi 9 novembre 2023,



10 rue Guillaume Fichet

74000 Annecy

snu74@snuipp.fr

tel : 04 50 45 22 43

A Mesdames et messieurs les maires de Haute-Savoie,
Mesdames et Messieurs les député·es de Haute-Savoie,
Mesdames et Messieurs les sénateur·trices de Haute-Savoie
M. le Président du conseil départemental
M. le Préfet de Haute-Savoie

Objet : vie chère en Haute-Savoie,

Madame, Monsieur,



Fédération
Syndicale Unitaire

Vous n'êtes pas sans connaître le projet gouvernemental d'attribution de l'indemnité de résidence administrative aux agent·es des 3 fonctions publiques de Haute-Savoie. Ce projet répond partiellement aux revendications des organisations syndicales de la Fonction Publique du département, qui s'expriment depuis des décennies. Il s'agit d'un premier pas, selon le ministre.

Toutefois, le montant de cette indemnité est bien trop modeste pour régler les principaux problèmes des agent·es par rapport au coût de la vie dans notre département (moins d'une trentaine d'euros pour une AESH ayant un salaire de 800 € par mois), et de plus, un nombre conséquent d'agents en sont exclus. Près d'un agent sur deux dans le premier degré de l'Education Nationale (enseignant·es et AESH : Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap).

Nous savons que de nombreuses mairies dont les agent·es sont exclu·es du dispositif s'inquiètent des difficultés de recrutement supplémentaires que cette situation va engendrer. Pourquoi un·e agent·e voudrait travailler dans une commune s'il·elle est mieux payé·e dans la commune d'à côté pour le même travail ?

Les écoles primaires des communes exclues du dispositif devraient rencontrer les mêmes difficultés, alors que nous manquons déjà de personnels enseignants et d'AESH. Nous ne pouvons exclure que cela jouera sur les opérations de mouvement et de nomination des personnels dans les écoles publiques.

Le découpage retenu par le ministère, à la commune près, nous interpelle. Les données sur lesquelles il s'appuie ne semblent pas correspondre à la réalité locale. Comment expliquer, par exemple, qu'un enseignant habitant



10 rue Guillaume Fichet
74000 Annecy
snu74@snuipp.fr
tel : 04 50 45 22 43

Thonon et travaillant à Publier ne bénéficie par cette indemnité, quand il loge, fait ses courses, et vit au même endroit qu'un collègue travaillant à Thonon ? Et ce genre de situations se rencontre sur l'ensemble des communes du département.

C'est bien tout le département qui aurait dû passer en zone de vie chère, et l'indemnité de résidence réévaluée à la hausse. C'est pourquoi, la FSU-SNUipp 74, premier syndicat des écoles publiques du département, vous demande d'intervenir en ce sens auprès du ministre et dans les structures dans lesquelles vous siégez.

En vous priant de croire en notre dévouement au service public d'éducation et au sort de ses agents.

Pour le SNUipp-FSU 74, les co-secrétaires départementaux
Benjamin Lombard et Philip Domergue



Fédération
Syndicale Unitaire